



RESEARCH ARTICLE

INFILTRATION DES FORÊTS CLASSÉES DE CÔTE D'IVOIRE: UNE RÉALITÉ FAVORABLE À LA « MORT » PROGRAMMÉE DU PATRIMOINE FORESTIER IVOIRIEN

*TRAORE Kassoum

Département de Sociologie, UFR des sciences sociales, Université PéléforoGon Coulibaly de Korhogo (Côte d'Ivoire)

ARTICLE INFO

Article History:

Received 17th April, 2018
Received in revised form
20th May, 2018
Accepted 19th June, 2018
Published online 31st July, 2018

Key Words:

Infiltration, Classified Forests,
Disappearance,
Ivorian Forest Heritage,
Ivory Coast

ABSTRACT

The Ivorian forest is in difficulty and even endangered because of its advanced degradation. Of 16 million hectares, there are still about 3.5 to 2 million today. This drastic reduction of forests, especially protected areas, is due to an irrational agriculture of forest resources through shifting cultivation on slash and mining-type abusive logging that has led to a degradation of the forest cover. Safeguarding the Ivorian classified forests is an objective at the heart of the debates of the life of the Ivorian nation. In the past, Ivorian forests used to occupy a large part of the national territory. Today, human activities have reduced them in many places. Yet they play very important ecological roles. Infiltration or clandestine occupation of forests classified by the population follows a logic of subsistence or survival. Communities therefore live at the expense of the forest not only for their agricultural activity but also by collecting fuel, fiber and medicines. In addition, illegal gold panning nowadays inside forests classified by peasants who have become "gold diggers" has also contributed and continues to exacerbate the phenomenon. As a result, there are several land conflicts that disrupt social cohesion and weaken the social fabric between the communities living around the classified forests. Therefore, unanimously, the national and international community believes that "The Ivorian forest lives a tragedy: the fauna, flora and our waters are in danger. The Ivorian forest is dying. It's just disappearing

Copyright © 2018, TRAORE Kassoum. This is an open access article distributed under the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

Citation: TRAORE Kassoum, 2018. "Infiltration des forêts classées de Côte d'Ivoire: une réalité favorable à la « mort » programmée du patrimoine forestier ivoirien", *International Journal of Current Research*, 10, (07), 71575-71582.

INTRODUCTION

Le phénomène de l'infiltration des forêts, notamment les forêts classées, reste inquiétant pour la survie du couvert forestier ivoirien. En effet, la question de l'infiltration demeure un sujet d'actualité et constitue le principal souci de la problématique de l'aménagement des forêts classées ivoiriennes. De 16 millions d'hectares il y a quelques décennies, il ne reste aujourd'hui environ 3,5 à 2 millions hectares. Après la première décennie de son accession à l'indépendance, le pays est confronté à une déforestation massive qui rétrécit d'année en année le couvert forestier. En effet, les forêts classées ont été pendant longtemps laissées pour compte, sans surveillance, ni aménagement, ni gestion. La seule activité qui s'y exerçait était l'exploitation forestière. Sans oublier que cette exploitation forestière de bois d'œuvre ouvrait les voies d'accès de ces forêts aux agriculteurs.

*Corresponding author: TRAORE Kassoum,
Département de Sociologie, UFR des sciences sociales, Université PéléforoGon Coulibaly de Korhogo (Côte d'Ivoire).
DOI: <https://doi.org/10.24941/ijcr.31010.07.2018>

Ce qui a permis à l'exploitation judicieuse des terres actuellement ou anciennement couvertes de forêts denses qui constitue, comme elle l'a toujours été pour le pays, la base de la stratégie nationale de développement économique. A l'instar de l'ensemble du territoire, les régions de Sud et Sud-Ouest ont une longue et riche tradition en matière d'exploitation de terres boisées. Cependant, l'intensité de l'activité humaine telle qu'elle s'exerce actuellement a des répercussions écologiques inconnues. Les raisons qui expliquent ces répercussions sont multiples : croissance rapide de la population et besoin en terre pour l'agriculture, exploitation intensive des ressources forestières pour assurer une croissance économique rapide, recherche de nouvelles réserves en bois et déboisement excessif pour satisfaction des besoins en bois de feu. Par ailleurs, la réduction et l'appauvrissement des terres cultivables sous l'influence conjuguée de la démographie et d'une agriculture trop traditionaliste ont entraîné un important afflux de populations allogènes et allochtones. Ces populations vivant dans des conditions précaires se sont déplacées ou continuent de se déplacer à la recherche de reliques de forêts localisées généralement dans les régions du Sud, Sud-Ouest et Ouest du pays.

L'exemple de l'immigration en forêt de Taï (Sud-Ouest) représente un microcosme des changements survenant couramment dans les forêts classées du pays. De même, du fait de la raréfaction progressive des terres riches, aggravées par la thésaurisation des terres et des conflits fonciers entre autochtones, allogènes et/ou allochtones, la recherche de nouvelles terres conduit à l'occupation du domaine forestier permanent de l'Etat. Ainsi, l'extension des surfaces cultivables se fait au détriment des aires protégées¹ de la flore et de la faune sauvage entraînant par la même occasion la disparition de leur habitat naturel. Malheureusement, la vitesse à laquelle se dégradent les forêts classées ivoiriennes est imputable en grande partie au phénomène de l'infiltration et/ou de l'occupation clandestine des aires censées être protégées. Ces pressions font que les forêts sont défrichées et transformées à un rythme jamais atteint dans d'autres écosystèmes. Si la tendance actuelle se poursuit, pratiquement toutes les forêts classées ou non vont disparaître dans 20 ans (voire 2040²). L'infiltration à provoquer aujourd'hui un recul drastique du couvert forestier du pays. A telle enseigne des préoccupations légitimes se posent de savoir que « la forêt ivoirienne est en difficulté et même en voie de disparition à cause de sa dégradation avancée »

Quelle soit temporaire ou définitive, l'infiltration des forêts classées est à l'origine de plusieurs maux qui rongent le patrimoine forestier ivoirien. Les statistiques indiquent que 234 forêts classées d'une superficie totale estimée à 4,2 millions d'hectares sont illégalement occupées à 50% par des plantations agricoles (communication, ministère eaux et forêts, 2016). Malgré les campagnes de sensibilisation et des patrouilles des agents des unités de gestion forestières, des travaux de défrichement sont réalisés et continuent de l'être. Les efforts entrepris pour élaborer des systèmes d'exploitation permettant d'assurer la production de bois n'ont pas encore donné des résultats satisfaisants à long terme. La lutte contre la disparition des forêts classées en Côte d'Ivoire passera par l'application de la nouvelle politique forestière et la sécurisation foncière qui permettront de mettre en œuvre des mesures destinées à sauvegarder le patrimoine forestier et protéger la biodiversité qu'il renferme. C'est dans cette logique que le présent travail s'inscrit afin de contribuer à enrichir les réflexions sur le phénomène de l'infiltration des forêts classées en Côte d'Ivoire et proposer des pistes pour une gestion durable du domaine forestier permanent de l'Etat.

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Ainsi, sur le plan méthodologique, l'étude a privilégié l'approche qualitative axée sur la démarche compréhensive des faits sur la base de la revue documentaire, des enquêtes rapportées, des informations et des documents d'activités issus de sources diverses et fiables susceptibles de mieux appréhender le sujet. L'étude s'est également fondée sur les résultats des activités du gouvernement en réponse des conflits fonciers autour des forêts et des institutions notamment les ONG de lutte contre la pauvreté, pour la protection des droits de l'homme. Des entretiens auprès de certains leaders de communautés (au total 11 leaders) ont permis de comprendre le jeu de rôle qui se passe entre les différents acteurs en fonction de leur bord politique. L'exploitation minutieuse de l'ensemble de ces écrits ont permis de faire une

analyse pertinente de la situation des forêts, les causes et la dynamique des infiltrations des forêts.

Importance des forêts classées, parcs et réserves ivoiriennes: Considérée comme le maillon principal écologique ouest africain, la Côte d'Ivoire englobe la partie la plus significative du réseau forestier Guinéen. Il existe de nombreux sites aussi riches en diversité biologique du fait de la transition nord-sud de la forêt à la savane qui sont influencés par des conditions climatiques, hydrométriques et topographiques variées. Cette richesse biologique est traduite par les écosystèmes montagneux de la chaîne de montagne appelée « Dan » dans le Centre-Ouest, la mosaïque de la savane boisée du V baoulé dans le Centre, la savane sèche et les îlots forestiers de la Comoé dans le Nord-Est et les côtes lagunaires dans le Sud. Cette grande masse forestière comprend également le réseau de rivières du pays qui sert de barrières à la migration et la colonisation de nombreuses espèces animales.

S'agissant de l'importance de ce réseau forestier, bien que le système national des aires (parcs, réserves) ne représente que 6% du territoire, ces aires protégées de la Côte d'Ivoire englobent la plus grande zone encore intacte dans l'écosystème soudano-guinéen notamment le parc de la Comoé et la plus importante zone forestière non perturbée en Afrique de l'Ouest que sont les parcs de Taï-N'zo. Ces deux zones couvrent ensemble plus d'un million et demi d'hectares et assurent la sécurité de près de 90% des espaces connus dans la région (Banque Mondiale, Info, numéro 5, 1995 2-3). Le réseau des parcs de Côte d'Ivoire comprend, en plus de la Comoé et de Taï-N'zo, une mosaïque de forêt-savane dans les parcs de la Marahoué et du Mont Sangbé ainsi que des montagnes au Mont Nimba (1752 m) et Mont Péko (1007 m). Le parc national d'Azagny situé dans la zone côtière assure la protection des zones humides côtières ayant une importance régionale. Toutefois, cet écosystème subit une pression constante considérable dans toute la région du Golfe de Guinée du fait de l'accroissement démographique et de l'urbanisation sans cesse accélérée.

Par conséquent, le couvert forestier ivoirien bien connue pour sa valeur biologique et de son importance écologique se « meurt » doucement à cause des activités humaines. La déforestation a également été accentuée par les actions néfastes des paysans immigrant dans les forêts classées. La forêt dense, qui s'étendait sur environ 13 millions d'hectares dans les années 1960, couvre aujourd'hui seulement environ 2 millions d'hectares tandis que qu'en savane les forêts sont estimées à environ 1,5 millions d'hectares. Face à ce Tableau aussi sombre de situation des forêts, quelles sont les causes ainsi que la dynamique de l'infiltration des forêts ivoiriennes?

Causes et dynamique des infiltrations des forêts classées: Les principales causes et/ou les origines de cette dégradation des forêts classées ivoiriennes sont les défrichements et l'exploitation de bois d'œuvre, suite aux infiltrations opérées par les populations soit illégalement, soit par autorisations administratives et même coutumières.

Causes des infiltrations des forêts classées: Les causes des infiltrations dans les forêts classées sont diverses et se résument autour des points suivants : (i) le développement agricole, (ii) les déclassements et attributions, (iii) les conditions de classement et (iv) les faiblesses des moyens (c'est-à-dire les réglementaires techniques et financiers).

¹ Parcs nationaux, réserves naturelles, forêts classées.

² Communication, ministère eaux et forêts, 2016

Le développement agricole: Le développement économique de la Côte d'Ivoire repose et continue de demeurer en grande partie essentiellement sur l'agriculture qui contribue à hauteur de 30% PIB en 2016 (figaro, AFP, 2014). Elle représente plus de 70% des recettes d'exportation et occupe plus de 60% de la population active³ (environ emploie les deux tiers de la population active). Les principes du développement agricole pour garantir les recettes d'exportation, améliorer les revenus des populations notamment rurales et assurer l'autosuffisance alimentaire avec les objectifs d'accroître les productions ont conduit à une politique de diversification des cultures et à l'augmentation des superficies cultivées. Ce développement agricole par l'expansion des cultures de rentes (café, cacao, palmier à huile, hévéa, ananas, banane, coton, anacarde, etc.) et vivrières (riz, maïs, manioc, soja, sorgho, etc.) s'est fait au détriment de la forêt. En effet, de 1960 période de l'indépendance du pays à nos jours, la mise en valeur des forêts a été encouragée dans le cadre d'une politique volontariste de développement agricole. A l'époque, les paysans bénéficiaient de primes de réalisation de plantations de café et de cacao et ce, indépendamment des sites où ils se trouvaient c'est-à-dire qu'ils soient en forêts classées ou en dehors.

Les déclassements et attributions de terres en forêt classée: Pendant les périodes de 1960 à 1990, c'est environ 325.000 hectares, soit 28% des superficies des forêts classées qui ont été cédées à l'agriculture par l'administration forestière. L'acquisition de ces domaines ont été fait sur la base des documents administratifs présentés par soit des arrêtés à hauteur de 65,3%, par les lettres d'attribution estimé à 32,7% et enfin par les décisions politique et stratégie à 2%⁴. A l'analyse, il apparaît que la répartition des terres mises à la disposition de l'agriculture n'a pas été bien souvent bénéfique aux populations riveraines. Cela a engendré des frustrations qui se sont traduites par la vente pure et simple des portions de forêts. Il faut noter qu'avant l'indépendance c'est 415.000 hectares des superficies forestières classées qui ont été soustraites par le truchement des déclassements souvent motivées par des demandes venant des populations riveraines à leur profit.

Conditions de classement: Notons que le classement des forêts s'est fait dans des conditions confuses et mal maîtrisées de manière générale. Ainsi, certaines forêts ont été classées avec des villages à l'intérieur des périmètres sans définition de terroir pour ceux-ci, c'est bien le cas des forêts de Raipde-Grah et de Monogaga dans la région de San-Pedro (Sud-ouest du pays). Les limites ont été mal définies et non matérialisées. En lieu et place de définition à partir des repères géographiques pérennes, les repères pris en compte étaient des indications précaires telles que par exemple de routes reliant deux villages, l'habitation d'un chef de village, lieu public pour cérémonie, etc. Dans certains cas, le contexte et le principe de classement procédant d'une démarche de droit moderne, se sont révélés contraires au concept du droit coutumier traditionnel. Et les riverains se prévalent encore du droit de propriété sur ses « terres » supposées appartenir à leurs ancêtres pour soit les vendre soit en interdire l'accès aux agents de la SODEFOR et de l'administration forestières (Eaux et forêts).

Faiblesse des moyens (règlements techniques et financiers): La faiblesse des moyens réglementaires, techniques et financiers consacrés à la gestion des forêts n'a pas permis leur protection et leur aménagement. Ce qui a suscité le phénomène d'infiltration de celles-ci sur la base des relations intercommunautaire, voire même interpersonnelle ou des arrangements entre acteurs. Les éléments favorisant ces idées sont les suivantes:

- la mauvaise interprétation du principe de « la terre appartient à celui qui la met en valeur »,
- les installations illégales dans les forêts ou la vente de terres en forêts classées par les paysans dénotent de la simple perception de la chose publique. En réalité, la propriété de l'Etat est perçue comme celle de tout citoyen, qui l'utilise comme il l'entend si l'Etat ne fait pas prévaloir son autorité.
- Les infractions et pénalités prévues par la loi ne sont pas rigoureusement appliquées ou même ne sont pas du tout appliquées.

Enfin, les forêts classées ont été pendant longtemps laissées pour compte, sans surveillance, ni aménagement, ni gestion. On note que la seule activité qui s'y exerçait était l'exploitation forestière. Sans oublier que cette exploitation forestière de bois d'œuvre ouvrait les voies d'accès de ces forêts aux agriculteurs (SODEFOR, 2000). L'encadré 1 (voir en annexe) qui illustre très bien les réalités de l'infiltration des forêts classées en chiffre en Côte d'Ivoire. Cependant, il est bien de préciser que les données statistiques présentées sont d'avant l'année 2000. Ainsi, pour les deux décennies passées, les données sont les résultats des recensements et d'une enquête socio-économique menée par la SODEFOR dans le cadre de la prise en main des forêts classées qui lui ont été confiées en gestion.

Les tableaux suivants présentent les réalités de l'infiltration de quelques forêts classées du 8^{ème} parallèle prises en main pour être gérées par la SODEFOR⁵. Le Tableau 1 en annexe indique une appréciation nette de la situation globale sur les détails. A partir de la répartition par catégorie de groupe, l'on comprend mieux le volume et l'impact des mouvements migratoires. Pour une meilleure compréhension, selon la SODEFOR le chef d'exploitation désigne « toute personne tirant tout ou partie de ses revenus d'une exploitation agricole ». Ainsi, le noyau du chef d'exploitation est composé à partir d'une estimation de 5 à 6 personnes en moyenne (manœuvre, enfants, épouses). Sur cette base, une population active exerçant dans les forêts classées estimée d'environ 430.000 personnes dont la majorité (plus de 70%) y vit. Sous cet angle, le Tableau 2 en annexe présente les superficies occupées par activités agricoles effectuées dans ces forêts classées. Les superficies occupées sont de l'ordre de 647.374 hectares réparties en cultures pérennes en production (411.107 hectares), en cultures pérennes non en production (75.350 hectares), en cultures vivrières (62.166 hectares) et en jachères et friches (98.751 hectares). Ce qui représente 29% de la superficie totale des forêts classées des zones forestières et pré-forestières, prises en main par la SODEFOR.

⁵ Le centre de Bouaké qui gère les forêts classées de la zone de savanes estimée à 1.200.000 hectares où les implantations sont temporaires avec des cultures saisonnières (coton, maïs, riz, sorgho, etc.) n'ont pas été pris en compte dans les recensements. Généralement, les occupations individuelles sont souvent de petite taille soit moins de 1 hectare.

³ Par lefigaro.fr avec AFP

⁴ Communication SODEFOR sur l'infiltration des forêts classées de Côte d'Ivoire : réalités et solutions, 1997

A l'analyse, les données de la période présentées sont très significatives et expliquent l'ampleur de l'occupation et de l'infiltration des forêts classées en Côte d'Ivoire. A ce jour, des études sont en cours de réalisation pour actualiser les statistiques sur l'état des infiltrations de celles-ci. En effet, cette inexistence de données nouvelles ou récentes s'explique par les événements des crises successives que le pays a connues de 1999 à 2010⁶ avec son cortège de mouvements des populations et d'instabilité de l'environnement socio-politique. Dans ce contexte, les activités de la SODEFOR, la structure par excellence de la gestion des forêts classées ivoiriennes ont été perturbées et mises en mal. Par ailleurs, malgré un semblant d'accalmie de la situation de l'environnement politique, la situation dans les forêts classées n'est pas instable toujours avec les conflits qui se produisent entre les autochtones, allochtones et allogènes parfois exacerbés par les discours politiques qui enveniment les rapports entre les communautés. Dans cette situation, le couvert forestier continu à disparaître au fil des années et les infiltrations demeurent une réalité à tel enseigne l'on peut penser à la « mort » programmée des forêts classées en Côte d'Ivoire. Comment l'infiltration des forêts classées s'est-elle organisée au fil des temps ?

Dynamique des infiltrations

Lorsqu'on considère les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest qui ont les taux d'infiltration en forêts classées les plus élevés avec respectivement 24% et 44%, l'on constate que:

- A l'Ouest, les installations en forêt classée ont effectivement commencé autour de l'année 1975. Elles se sont accrues entre 1975 et 1980. Le début des années 1980 est marqué par une légère baisse des installations en forêts classées. Toutefois, à partir de 1983, on constate une reprise des infiltrations suivie d'une nouvelle chute à partir de 1987.
- Dans le Sud-Ouest, les infiltrations en forêts classées qui démarrent à la fin des années 1970, s'amplifient dans la période de 1984-1987 pour s'estomper à partir de 1988.

D'une manière générale, les implantations en forêts classées se sont opérées dans la période de 1975 à 1987 où le cacao, principale spéculation des paysans est passée à un prix alléchant de 175 Fcfa à 400 Fcfa. Bien évidemment le prix d'achat du cacao n'est pas le seul facteur déterminant, la migration des populations vers les zones forestières encore plus dans les forêts classées constituent des menaces réelles pour la protection des forêts. Les facteurs tels, l'accessibilité de la région, l'attitude des autochtones vis-à-vis des étrangers, les bonnes relations intercommunautaires, le mariage, etc., sont très déterminants. La baisse des pénétrations en forêts classées depuis 1987 aussi bien à l'Ouest qu'au Sud-Ouest résulte de la combinaison de ces facteurs ponctués par des événements tels que l'année de la forêt en 1988, la prise en main des forêts par la SODEFOR en 1992 qui a contribué à la baisse sensible des infiltrations pour cette période. En somme, en Côte d'Ivoire, le déboisement et la déforestation ont permis l'avancée non pas du désert mais de la savane dans la zone forestière. Le patrimoine forestier de l'Etat est lui-même agressé par les exploitants agricoles, forestiers et miniers (Tahoux 2000 : 4). Sur cette base, il est légion de voir au passage l'agression des forêts classées et des aires protégées

(réserves et parcs nationaux). Le Tableau 3 en annexe présente, l'exemple de la situation des forêts classées du Sud-Ouest et de Centre-Ouest. A l'analyse, on peut affirmer que des deux décennies⁷ en Côte d'Ivoire qui ont vu les populations croître se sont étendues aux dépens de la campagne voisine pour loger ses habitants. Dans le souci d'accueillir tout ce grand monde des forêts classées ou non, sont détruites afin de mettre en place des bâties. En outre, le bois et autres ressources forestières sont prélevées au quotidien pour satisfaire les divers besoins (énergétiques et alimentaires). L'exemple est beaucoup illustrateur avec la perte de la forêt dans ces deux régions où le pays compte un capital riche en ressources forestières. Par ailleurs, au niveau national, en termes de chiffre, les forêts denses se sont réduites au fil des années. Voir en annexe le Tableau 4 qui indique une estimation des statistiques en régression depuis 1900, l'époque de l'essor de développement agricole jusqu'à 1990. Au regard de ce tableau, il ressort que ces données non reluisantes ont abouti à un résultat d'émiettement des ressources forestières en lambeaux protégés désormais aux mains de la SODEFOR. Malheureusement depuis le déclenchement de la crise militaro-politique de Septembre 2002 jusqu'à aujourd'hui, cette dynamique des infiltrations des forêts classées est réapparue et à gagner du terrain. Cependant, l'environnement politique actuel du pays met en mal ce phénomène et est à l'origine de beaucoup de conflits intercommunautaires et/ou interethniques liés à la gestion foncière.

Conséquences et manifestation de l'infiltration des forêts classées

Jadis, le principe qui stipulait dès l'accession du pays au lendemain de l'indépendance avec le slogan « la terre appartient à celui qui la met en valeur » est très dépassé aujourd'hui pour dire que cette vision n'est plus d'actualité. Ces forêts longtemps infiltrées ou colonisées par cette masse des communautés sous diverses raisons. Ils sont souvent appelés les « réfugiés environnementaux » ou « immigrés environnementaux », et les « réfugiés de guerre » ou « déplacés de guerre » se sont déplacés à la recherche de reliques de forêts localisées généralement dans les régions du Sud et de l'Ouest du pays favorable à l'agriculture. Ainsi, aux fils des années, la surpopulation et les problèmes de la question foncière engendrent des conséquences négatives au sein des communautés qui se sont toujours côtoyées toujours⁸. Depuis deux décennies, les conflits émanant de l'occupation⁹ des forêts sont nombreux et les conséquences sont incalculables. Les manifestations autour des forêts tournent à des situations dramatiques. En effet, les enjeux économiques et sociaux des forêts sont à l'origine de beaucoup de crises entre les populations originaires (propriétaires) des zones de forêts classées et les communautés étrangères¹⁰ qui y étaient installées depuis les années avant l'indépendance et les nouveaux arrivants. Suite aux conflits fonciers autour des forêts classées exacerbés et soutenus par le jeu politique et les intérêts des politiciens, le Gouvernement en place après la crise

⁷ Les événements des crises successives en Côte d'Ivoire ont favorisé le déplacement massif des populations vers les grandes villes. D'où les pressions sur les forêts pour leurs installations. Des forêts ont été colonisées pour des cultures

⁸ Des mariages entre différentes communautés, les relations à parenté, des alliances de jeux, etc.

⁹ Qu'elle soit illégale ou même légale

¹⁰ Les ressortissants des pays voisins (Burkinabés) et les nationaux venus d'autres régions du pays

⁶ Période post-électorale

post-électorale 2010 s'est engagé dans une politique de déguerpissement des forêts classées. Ce qui fait spéculer que cette approche était une « aubaine pour l'Etat de récupérer les forêts classées occupé illégalement ». Plusieurs cas de conflits sont à dénombrés parmi les forêts classées victimes de cette infiltration qu'on peut citer. Cependant, notre analyse et/ou réflexion illustre le cas pratique focalisé sur la forêt de Gouin-Débé dans la région de Cavally. En effet, la forêt de Gouin-Débé, d'une l'étendue des 236.000 hectares qu'elle présentait lors de la décision pour l'ériger en espace protégé, il ne reste plus de la forêt classée du Goin-Débé que des plantations de cacao dont les propriétaires sont des allochtones Baoulé et étrangers Burkinabè, au détriment des autochtones.

Wê considérés comme les « gardiens » de cet héritage foncier. Comment peut-on expliquer une telle situation ? A l'origine de cette situation qui demeure source de conflits dans cette partie de la Côte d'Ivoire, des installations anarchiques et illégales sont parvenues à la faveur de la crise militaro-politique ponctuée par l'occupation de l'Ouest de la Côte d'Ivoire par les forces rebelles de 2002 à 2011. Il a suffi neuf années aux occupants illégaux pour qu'au grand préjudice de ses « gardiens », cet important massif forestier soit défriché à fond et transformé en plusieurs plantations de cacao. Sur cette base, pour manifester leur mécontentement sur cette situation qui est à l'origine de l'insécurité totale dans cette partie du pays, ce leader de la jeunesse départementale de Taï du nom de B.Z.A. révèle en ces termes :

« La forêt classée de Goin-Débé abrite plusieurs campements dont les plus grands, Galilée et Koffikro, sont les lieux privilégiés de transit d'où partent les planteurs clandestins pour aller défricher des parcelles dans la forêt classée du Cavally ».

Il regrette qu'au moment où les autorités demandent aux riverains de toujours préserver la forêt classée du Cavally, des personnes venues d'ailleurs viennent l'occuper sans la moindre inquiétude. Dans ce contexte, il dénonce une mafia organisée et entretenue par d'anciens combattants qui, selon lui et bien d'autres personnes, considèrent cette forêt comme leur butin de guerre. Il s'agit notamment des personnes connues du nom de T. K., de S. et le nommé Z. Pour se défendre, cet exploitant baoulé du nom de K.Y.M. affirme regretter la situation et accuse les autorités politiques. Il soutient qu'il existe officiellement des bureaux de vote dans les campements de Galilée, Ipoukro, Konankro, Koffikro, Princekro et Cité. Il éprouve un sentiment de regret et affirme que :

« Le gouvernement ne nous dit pas la vérité, lorsqu'il s'agit de voter, nous ne sommes pas des clandestins. Pendant la période des élections, nous faisons l'objet de récurrents bêtaïls électoraux des hommes politiques de la région. Mais une fois que ce temps-là est passé, nous devenons des clandestins ».

De toute façon, les autochtones souvent considérés comme des « gardiens » trouvent que les occupants des forêts de leurs parents sont illégaux et estiment que les populations étrangères prospèrent à partir de leur patrimoine forestier. Les riverains des forêts classées du Goin-Débé et du Cavally n'entendent plus se laisser distraire par les mesures de protection après que la forêt classée du Goin-Débé a fait l'objet d'une exploitation sans pareille à leur nez. Sur cette question, monsieur T.G., chef central de Zagné, lors de l'entretien a été formel sur ce point et a-t-il indiqué :

« Nous n'accepterons plus d'être des gardiens pendant que d'autres personnes viennent s'enrichir dans nos forêts ».

En outre, au nom des siens, il estime que les « gardiens » des forêts dont ils représentent ne se reconnaissent pas dans toutes les allégations selon lesquelles, les riverains seraient complices de l'installation des étrangers dans les forêts classées de la région. A l'analyse, l'on comprend mieux aujourd'hui il existe une raréfaction des terres agricoles, au regard des enjeux économiques des forêts classées et la demande qui devient de plus en plus très élevée. Pour soutenir cette perception du foncier des populations, monsieur T.D. l'un des responsable de l'Ong le souligne bien "Notre forêt, notre avenir" à Zagné :

« Nous sommes tous à la recherche de terres cultivables ».

Selon ce dernier, la menace à craindre, eu égard aux frustrations des riverains de la forêt classée de Goin-Débé, a été mise à exécution. Plutôt que d'aller détruire la forêt classée du Cavally, comme ils l'entrevoient, ils ont décidé d'exproprier les planteurs illégaux qu'ils qualifient d'envahisseurs. En termes d'action pour manifester leur mécontentement, une expédition punitive contre les allochtones Baoulé¹¹ marquée par l'incendie des campements et la destruction de biens est planifiée. Cette expédition s'est soldée par plus de 5.000 populations déplacées, de deux (2) morts et onze (11) blessés parmi les déplacés.¹² Cette situation laisse entrevoir une probable récupération de la forêt. Face à la situation d'instabilité et d'insécurité dans le Goin-Débé, et pour exprimer leurs droits ou paternités sur les forêts classées, les élus et plusieurs cadres de la région préconiseraient le partage des ressources issues des plantations, entre les propriétaires des plantations et les ressortissants Wê, après chaque récolte. Si cette solution apparaît juste, eu égard aux besoins exprimés par les riverains, il est à craindre qu'elle ne connaisse pas de longévité, et débouche sur d'autres conflits plus violents à cause certainement de l'appétit insatiable que chacune des différentes parties pourrait développer. Si elle peut paraître difficile, la seule solution à même de ramener une paix durable dans cette partie de la Côte d'Ivoire, reste le déguerpissement définitif de l'espace illégalement occupé, pour permettre à la végétation de régénérer sur ce qui s'appelait, il y a encore une décennie, forêt classée de Goin-Débé. Evidemment, cette mesure tant encouragée par les Ong qui militent pour la protection des forêts classées mérite d'être accompagnée par une véritable volonté politique. De sorte que les résidus forestiers du pays ne disparaissent pas. Si ce n'est pas le cas, il ne faudrait pas s'étonner de l'infiltration à grande échelle des 67.500 hectares de la forêt classée du Cavally, voisine de celle de Goin-Débé qui attire davantage l'appétit des candidats à l'eldorado forestier de l'Ouest.

Solutions envisagées

La définition des objectifs à atteindre est nécessaire avant d'envisager toutes solutions. Celles-ci s'articulent comme suit : (i) l'élimination des implantations existantes et (ii) l'arrêt des infiltrations et surtout de nouveaux défrichements. Pour atteindre ces principaux objectifs une volonté ferme doit être manifestée et appliquée. Il s'agit de :

¹¹ débutée le 27 septembre 2017

¹² Déclaration à l'issue d'un Conseil des ministres le mercredi 11 octobre 2017, par le Porte-parole du gouvernement, suite au conflit.

- Aménager et gérer les forêts classées prise en main et confiées à la SODEFOR
- Appliquer la réglementation forestière sous la responsabilité de l'Administration
- Respecter les lois et accepter les mesures au niveau des populations

Cependant par anticipation, dès le début des années 1990, au regard de la situation de l'occupation des forêts classées, la SODEFOR a bien voulu initié une série de solutions pour assurer une bonne gestion et concertée. Dans cette perspective, au regard des nouvelles responsabilités qui lui est dévolue en 1992 et des missions définies dans son nouveau statut de 1993, la SODEFOR a entrepris l'aménagement des forêts classées du Domaine Forestier de l'Etat qui lui ont été confiées. Cet aménagement selon sa notion classique devait consister à l'organisation spatiale avec l'affectation d'objectifs et activités à chaque espace de la forêt en fonction de la situation existante. Après une analyse sérieuse du contexte et des enjeux économiques et sociales du pays, des deux objectifs évoqués plus haut, à savoir l'élimination des implantations et l'arrêt des infiltrations (dégradation), elle a choisi le deuxième. En effet, après un diagnostic de la situation, il revient que les conséquences de l'atteinte du premier objectif sont désastreuses tant au plan social qu'économique. La perte de plus de 400.000 hectares de cultures pérennes principalement binôme de café-cacao entraînerait subséquemment une perte de production et de revenus pour les populations, par conséquent la recette à l'exportation pour l'Etat. Comme réponse appropriée, en choisissant l'arrêt des infiltrations et des nouveaux défrichements, la SODEFOR a également opté dans sa logique d'aménagement forestier de garantir sa durabilité est d'associer tous les partenaires. Les espaces forestiers étant le lieu d'activités humaines diverses, la SODEFOR a conçu que leur aménagement nécessite l'adhésion volontaire des populations riveraines, des responsables nationaux et des opérateurs économiques du bois. Ainsi, est née la notion de « cogestion » des forêts classées de Côte d'Ivoire. Le principe de la cogestion est d'associer les populations riveraines des forêts classées à leur gestion. Et que les outils utilisés dans ce contexte pour réussir cette approche de cogestion sont : (i) la sensibilisation, (ii) les commissions paysan-forêt, (iii) le remembrement, (iv) la politique contractuelle et (v) la stabilisation de l'agriculture.

Au niveau de la sensibilisation

La sensibilisation par le canal de l'information afin que chaque partenaire comprenne son rôle et l'action des autres acteurs pour une adhésion totale à la politique de protection et d'aménagement forestier. Les opérations « coup de poing » ponctuelles, menées pendant l'année de la forêt ivoirienne (1988) qui ont consisté à la destruction des plantations et habitations à l'intérieur des forêts classées n'ont pas donné de résultats satisfaisants. Malheureusement, il est aussi impossible d'avoir un forestier surveillant derrière chaque occupant illégal pour l'empêcher de défricher à nouveau. Seule, la compréhension du bien fondé de notre action peut aider à arrêter les infiltrations et par voie de conséquence les défrichements.

Les commissions paysan-forêt

C'est un organe de dialogue, de conciliation et de propositions pour atteindre les objectifs fixés pour la réhabilitation et

l'aménagement des forêts classées de l'Etat, dans l'optique d'une participation des populations locales à la gestion forestière. Créée par arrêté interministériel en 1992 (sous l'égide de MINAGRA-MININTER), il est composé d'une commission paysan-forêt local (CPFL) comprend les populations rurales, SODEFOR, autorités administratives et politiques, structures privées ou étatiques impliquées dans le développement rural et les ONG et d'une commission paysan-forêt national (CPFN) qui est constituée du gouvernement, du parlement, du conseil économique et Social, du secteur privé, des ONG et des délégués de la commission paysans-foret locale.

Le remembrement

Cette approche consiste à un aménagement foncier et/ou forestier pour regrouper les espaces ou parcelles ayant un objectif identique. D'où le partage de la forêt en unités « homogènes » au plan socio-économique et en tenant compte de l'état du couvert forestier. Les principes du remembrement et de la poursuite du dialogue s'articulent autour de certains nombre d'éléments que sont:

- L'arrêt des défrichements
- L'arrêt des actions coercitives ayant en contrepartie à l'arrêt des défrichements
- La recherche de l'équité et de la justice
- La délimitation des séries agricoles et pastorales
- L'interdiction des déclassements

La politique contractuelle

Cette politique contractuelle concerne les contrats signés entre la SODEFOR et les paysans ou groupe de paysans dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche paysan-forêt. Ces contrats sont de trois (3) ordres:

- Contrats d'accompagnement au remembrement
- Contrats de réalisation de travaux forestiers
- Contrats fonciers c'est-à-dire assure la sécurité foncière des exploitants agricoles

La stabilisation et l'intensification de l'agriculture: Cette politique a pour approche le contrôle du périmètre des forêts à savoir à l'intérieur (c'est-à-dire des séries agricoles) et à l'extérieur des forêts classées autour des zones tampons (c'est-à-dire des périmètres autorisés à être exploités). La SODEFOR a entamé des actions dans ce sens avec l'aide des structures d'encadrement (ANADER) et de recherche CNRA (Ex IDEFOR-DFO, ex IDESSA). Ces solutions ne constituent qu'une approche de résolution d'un problème de portée nationale, car les efforts et initiatives de la SODEFOR, de l'administration forestière seront vains, si la gestion des forêts classées et de toutes les ressources naturelles du pays ne s'exécute pas dans le cadre d'un aménagement intégré du territoire avec le concours de tout un chacun.

Conclusion

Au terme de notre analyse sur la « mort » programmée du patrimoine forestier ivoirien, il faut retenir que les enjeux autour des forêts classées en Côte d'Ivoire sont très capital, au regard des avantages que celles-ci procurent dans diverses dimensions (économique, social, touristique, environnemental,

etc.) de la vie du pays. Cependant, nul n'ignore dans ce 21ème siècle que le couvert forestier de la Côte d'Ivoire est fortement menacé de disparition, passant de 16 millions d'hectares en 1900 à moins de deux millions d'hectares actuellement. A tel enseigne, les défenseurs (ONGs) de la forêt révèlent que "la forêt ivoirienne est en voie de disparition" par la faute "des aspects économiques que nous privilégions". En effet, l'analyse des statistiques de production, de l'emprise des terres cultivées sur le territoire et de la typologie des exploitations, montre que l'agriculture ivoirienne demeure extensive et grosse consommatrice d'espace. D'une spéculation à l'autre et d'une année à l'autre, la production totale exprimée en tonnes de produits s'est accrue. Cet accroissement n'est nullement le fait d'un gain de productivité; mais il est étroitement lié à l'accroissement des superficies cultivées et du nombre des actifs du secteur. L'infiltration illégale ou l'occupation anarchique des forêts classées ivoiriennes est l'un des facteurs qui a beaucoup impacté négativement le couvert forestier ivoirien. L'absence de l'Etat dans ces zones forestières pour des raisons de l'insécurité nation (notamment les responsables de gestion des forêts) pendant les périodes des crises successives que le pays a traversé a conduit un grand nombre de populations surtout les combattants en des exploitants forestiers. Cette situation a amplifié et a eu de sérieuses répercussions sur l'environnement forestier.

Le rapport de force étant aux mains des hommes armés assistés par leurs sympathisants ont non seulement coupé les essences de bois pour la commercialisation mais aussi ont développé des espaces agricoles à l'intérieur des forêts classées. Sur cette base, l'on peut affirmer que la quasi-totalité des forêts classées de Côte d'Ivoire est en voie de destruction en raison des occupations illégales et des défrichements sauvages pour ces mêmes raisons économiques. Par conséquent, les conflits autour des forêts classées ont sapé la cohésion sociale et fragilisé le tissu social du pays en exacerbant les tensions sociales avec des conséquences sur les déplacements des populations. Comme réponse à cette situation, ces dernières années, le Gouvernement s'est impliqué personnellement non seulement pour mener une vaste politique de déguerpissement afin de redonner vie aux forêts classées du pays par ricochet redorer le couvert forestier ivoirien. Cependant, pour mieux réussir cette stratégie, il serait recommandable que les questions de transfert de compétences vers les régions et de déconcentration des services ainsi que le renforcement des capacités des élus et des techniciens locaux constituent des points forts de la stratégie. Ils peuvent servir de support à l'implantation d'un véritable politique de développement durable impliquant tous les acteurs (administrations, populations, ONG, Opérateurs économiques, etc.).

Remerciement

Nous remercions tous les collègues qui ont contribué de près ou de loin en apportant leurs idées pour enrichir ce travail qui est d'actualité et qui anime les débats et réflexions sur la vie du pays. Nous adressons notre vive gratitude aux leaders communautaires pour leur collaboration et qui se sont prêtés aux entretiens avec tous les risques autour de la question foncière (pour des questions de considérations éthiques et d'anonymat leurs noms ont été mentionnés en sigle). A tous mes proches collaborateurs de mon Université PeleforoGbon Coulibaly de Korhogo et à ceux de mon centre de recherche au

sein duquel je suis associé le Centre Ivoirien de recherches Economiques et Sociales (CIRES-Abidjan). Je pense au Professeur Koné Brama, et aux Drs. Diarra Ibrahim, Koné Salif et Fofana Memon.

RÉFÉRENCES

- Académie Nationale des sciences 1992. Une planète, un avenir, nouveaux horizons, USA, 187p 1992
- Alain Sissoko. 1993. Rapport sur les domaines et actions prioritaires en matière d'éducation environnementale : aspect formation, PNAE-CI, 1993
- Amani Yao Célestin, 2011. Logiques Des Infiltrations Paysannes Dans Les Forêts Classées En Côte D'Ivoire, *European Journal of Scientific Research*, Vol.66 No.1 (2011), pp. 143-152
- Arnaud Jean-Claude, Sournia Gérard. 1979. Les forêts de Côte-d'Ivoire: une richesse naturelle en voie de disparition. In: Cahiers d'outre-mer. N° 127 - 32e année, Juillet-septembre. pp. 281-301;
- BAD, 1990. Politique en matière d'environnement, 1990, 61p
- Banque Mondiale, 1995. Environnement, « la biodiversité en Côte d'Ivoire », bulletin trimestriel d'information de la mission régionale de l'Afrique de l'Ouest, N°5, Juin 1995.
- FMI- Banque Mondiale, 1993: Fiances et développement « faire durer le développement », publication trimestrielle, décembre 1993, 53p
- FNUAP, 1989. Prévenir l'avenir 41p
- Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF), 2013. Programme de coopération des Nations Unies pour la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD), RCI, Novembre 2013 Page
- Hennu K., 1995. Le visage Humain de l'environnement africain, environnement et politique sociale, séries de document de travail, ESP-15, Aout 1995
- Lester R. Brown et al, 1996. L'état de la planète, worldwatchinstitute, nouveaux horizons, 275p, paris
- Loi portant code de l'environnement ivoirien, 1996
- Loi N°2014-427 portant le nouveau code forestier ivoirien, 2014
- Martine Tahoux T. 1998. Cours d'écologie humaine, université Abobo-Adjamé, Année 1997-1998
- Ministère des Eaux et Forêts, 2016. Rapports de communications sur le couvert forestier en Côtes d'Ivoire, 2016
- N'guessan M'gbra et al 2002. Document Etude sur l'environnement, la forêt et la pauvreté en Côte d'Ivoire, rapport provisoire du Comité de supervision du DSRP, Août, 2002, 70p.
- Observateur OCDE, 1989. Environnement, climat, agriculture, n° 156 février 1989, 32p
- Sodefor, 1997. Infiltration des forêts classées de Côte d'Ivoire : Réalités et solutions, Document de Conférence dans le cadre du lancement officiel de l'opération déguerpissement des forêts classées de Côte d'Ivoire, initiée par la Croix verte de Côte d'Ivoire, Abidjan, 20p

ANNEXES

Insert here, as an appendix, the tables that you have grouped together. Do not forget to add table 4

Encadré 1 :

Les implantations agricoles en forêts classées s'opèrent selon trois (3) modes d'accès à la terre :

- Les attributions administratives
- Les cessions pécuniaires, coutumières ou avec effort de travail,
- Les intrusions libres

En effet, ces implantations sont principalement (environ de 90% de cas) le fait de populations allochtones et allogènes qui ont migré vers les zones forestières à la recherche de terres de culture. Mais l'infiltration s'est souvent réalisé avec la complicité des autochtones. Chacun de ces occupants illégaux, a un **tuteur autochtone** ou un **premier arrivant**.

Pour l'infiltration des autochtones, elle est moins marquée à l'Ouest et au Sud-Ouest (soit 8%) qu'au Sud et à l'Est (soit 36%) des implantations en nombre.

La répartition par origine par rapport aux régions où sont localisées les forêts classées, des chefs d'exploitation possédant une ou des parcelles de cultures à l'intérieur de ces forêts classées est la suivante :

- Autochtones : 12.442 Chefs d'Exploitation
- Allochtones : 29.255 Chefs d'Exploitation
- Allogènes : 30.514 Chefs d'Exploitation

Soit un total de plus de 72.000 Chefs d'exploitation qui pratiquent des activités agricoles occasionnant des défrichements dans les forêts classées. Signalons que ces informations ne concernant qu'environ 2,3 millions d'hectares de forêts classées situées en dessous du 8^{ème} parallèle¹ et prises en main par la Sodefor. (voir les tableaux 1 et 2 ci-dessous en chiffre qui montrent l'ampleur de l'occupation de quelques forêts classées ivoiriennes du 8^{ème} parallèle.

Source: Données SODEFOR, 2000

Tableau 1. Répartition des chefs d'exploitation par catégories de groupes communautés

Centre de gestion	Superficie des forêts classées (ha)	Nombre de chefs d'exploitation			
		Autochtone	Allochtone	Allogène	Total
Abengourou	316.629	4.516	4.075	2.423	11.014
Agboville	234.730	3.507	3.244	2.017	8.768
Daloa	823.305	2.560	5.940	6.730	15.230
Gagnoa	923.625	1.860	15.996	19.344	37.200
Total	2.298.289	18.443	29.255	30.514	72.212
Pourcentage (%)		18	40	42	100

Source: Données SODEFOR, 2000

Tableau 2. Superficie occupée par activités agricoles

Centre de gestion	Superficie des forêts classées (ha)	Superficie mises en valeur et jachère (en ha)					Taux de dégradation /forêts (%)
		Culture pérenne production	Culture pérenne non production	Culture vivrière	Jachère et friche	Total	
Abengourou	316.629	60.795	15.400	6.142	19.657	101.994	32
Agboville	234.730	49.694	13.450	4.855	9.674	77.673	33
Daloa	823.305	67.735	19.133	22.782	23.076	132.726	16
Gagnoa	923.625	232.8883	27.367	28.387	46.344	334.981	36
Total	2.298.289	411.107	75.350	62.166	98.751	647.374	

Source: Données SODEFOR, 2000

Tableau 3. Etat des forêts dans le Centre-Ouest et Sud-Ouest

Dans le Centre-Ouest	Dans le Sud-Ouest
Sur une superficie de 562.589 hectares des forêts de cette région, il ne restait en 1993 que 196.000 hectares de forêt intacte, soit seulement 34,84%. Les 65,16% ont été dégradés pour des raisons de culture à des degrés divers	Sur environ 1 million d'hectares de forêts classées et aires protégées, 448.000 hectares ont été agressées soit 45% de la superficie initiale et 55% ont été dégradés.
Le parc National de la Marahoué jadis occupait une superficie de 88.389 hectares, il reste 59.126 hectares de forêt intacte. 29.263 hectares ont été dégradés soit 33%	La forêt de Taï n'a pas échappé à l'agression, 13.000 hectares ont été agressés soit 3% (au niveau de Guiglo et sur le Sud-Ouest).

Source: Données tirées du document écologie humaine, Dr Martine TahouxTouao, 2000

Tableau 4. Situation de la forêt dense en Côte d'Ivoire de 1900 à 1990

Année	Forêt dense estimée
1900	1.567.100 ha
1956	11.765 ha, soit un taux de réduction annuel de 0,51% et une destruction de 69.946 ha/an
1960	10.680 ha, soit un taux de réduction de 2,38% et une destruction de 271.250 ha/an
1970	7.200 ha, soit un taux de réduction de 3,86% et une destruction de 340.000 ha/an
1990	2.000 ha, soit un taux de réduction de 6,20% et une destruction de 260.000 ha/an

Source : Données tirées du document écologie humaine, Dr Martine TahouxTouao, 2000
